

Parc naturel régional du Vercors

COMITÉ SYNDICAL : DÉLIBÉRATIONS

22 octobre 2022 à 9h30 à Saint-Laurent-en-Royans

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-deux, le Comité syndical du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-deux par le Président, s'est réuni à Saint-Laurent-en-Royans.

Délégués présents :

ADENOT Jacques, délégué de St Nizier du Moucherotte
AGERON Philippe, délégué de Pont en Royans
ALLEYRON BIRON Robert, délégué de La Rivière
ANZELLOTTI Vanessa, déléguée de Beauvoir en Royans
ARCHINARD Stéphane, délégué de Sainte Croix
ARMAND Jacques, délégué de St Agnan en Vercors
BACK Antoine, délégué suppléant de GRENOBLE (ville-porte)
BAUDRIER Marie Odile, déléguée de Saint Julien en Vercors
BERNARD Philippe, délégué de Lans en Vercors
BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA
BRUYERE Karine, déléguée suppléante de Saint Nazaire en Royans
CHARBONNEL David, délégué de Izeron
CHAZALET Yves, délégué de Combovin
COLIN Francis, délégué de Montaud
DARLET Jean-Claude, Conseil Régional AuRA
DE BREZA Julie, déléguée de Seyssins
DE SMEDT Imen, Conseil Départemental de l'Isère
DOLIN Julien, délégué de Cognin les Gorges
DU RETAIL Valérie, déléguée de Die
DUTEL Olivier, délégué de Rencurel
DYE Jean-Christophe, délégué de Saint Martin en Vercors
FAURE Nathalie, Conseil Départemental de l'Isère
FILLET Pierre Louis, délégué de CC du Royans Vercors
GAGNIER Gérard, délégué de CC du Val de Drôme
GIROUTRU Pascal, délégué de Ponet St Auban
LEVI Thierry, délégué de Oriol en Royans
MAILLARD Hugues, délégué de Autrans Méaudre en Vercors
MALMAISON François, délégué de Léoncel
MATHIEU Arnaud, délégué de Villard de Lans (départ 11h)
MATHON Frédéric, délégué de Saint Laurent en Royans
MATT Patrick, délégué de Gigors et Lozeron
MOCELLIN Raphaël, Conseil Régional AuRA
MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme
MULLARD Mélissa, déléguée de St Michel Les Portes
O'BATON Joël, délégué de St Just de Claix
PASDRMADJIAN Yannick, délégué de Claix
PAVIER Marc, délégué suppléant de Lus La Croix Haute
PELLINI Catherine, déléguée de, CC du Diois
PELLISSIER Denis, délégué suppléant de Vassieux en Vercors
PEYRETOUT Nicolas, délégué de La Motte Fanjas
POILBLANC Alexandra, déléguée de La Chapelle en Vercors
ROYER Olivier, Conseil Régional AuRA
SALLAZ-DAMAZ Yoann, délégué de Noyarey
SENTIS Henri-Jacques, délégué de Choranche
SROCYNSKI François, délégué de Chichilianne

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 115
Présents : **46** (mini 30)
Représentés : 25
Total : **71** (min 2/3 soit
77 pour le vote des
statuts)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 179
Présentes : 76
Pouvoirs : 48
Total : **124** (mini 90)

VARTANIAN Michel, délégué de Chamaloc

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

BLANC Didier-Claude, Région AuRA à DARLET Jean-Claude
BLUNAT Pierre, délégué de VINAY à AGERON Philippe
BOLZE Catherine, Région AuRA à BRUNET Florent
BRET Daniel, délégué de St Martin de Clelles à SROCZYNSKI François
BRUNET Michel, CD de la Drôme à MORIN Christian
CHAMPAVIER Damien, délégué de Saint Thomas en Royans à BRUYERE
Karine
DUBREUIL Claude, délégué de Bouvante à BAUDRIER Marie Odile
FORT Bernard, délégué de Saint Julien en Quint à ADENOT Jacques
GILLES Daniel, Conseil Départemental de la Drôme à MORIN Christian
GIRAUD-GUICHERD Catherine, déléguée de Monestier du Percy à
SENTIS Henri-Jacques
GLENAT Anne, déléguée de Le Gua à ALLEYRON BIRON Robert
GONTIER Hervé, délégué de Saint Jean en Royans à LEVI Thierry
KRAEMER Michael, délégué de CC du Massif du Vercors à FAURE
Nathalie
LONGO Franck, Conseil Départemental de l'Isère à DE SMEDT Imen
MATHIEU Arnaud, délégué de Villard de Lans à MAILLARD Hugues (à
partir de 11h)
MENA Eric, délégué de Gresse en Vercors à SROCZYNSKI François
MOLLON Alice, délégué de Seyssinet-Pariset à ROYER Olivier
MULYK Fabien, Conseil Départemental de l'Isère à FAURE Nathalie
NAVA Nicole, déléguée de ST MARCELLIN à MOCELLIN Raphaël
PELLETIER Henri, délégué de Varcès Allières et Risset à BAUDRIER
Marie-Odile
PERRIN Jacques, délégué de St Quentin sur Isère à à ALLEYRON BIRON
Robert
PUISSAT Frédérique, Conseil Départemental de l'Isère à DE SMEDT
Imen
ROBERT David, délégué de ROMANS à AGERON Philippe
TABOURET Pierric, délégué de Romeyer à VARTANIAN Michel
TERRIER Nathalie, déléguée de St Andéol à SENTIS Henri-Jacques
TREGRET Agnès, déléguée de Le Percy en Trièves à CHAZALET Yves

Participaient également à la réunion :

BARBOTIN Odile, Présidente G.T.V.
BEGOU Bruno, FAUP
BERALDIN Olivier, Maire de Saint-Laurent en Royans
BOURGEOIS Régine, CD 38
DELOCHE Georges, Maire de PEYRUS
DUVILLIER Quentin, Technicien PNR CD26
GIRARD Frédéric, Technicien PNR Région
NIESON NATHALIE, Présidente du SDED
PUTOT Olivier, Directeur du PNRV
VERON François, Conseil Scientifique P.N.R.V.

Le Président ouvre la séance.

*Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les compte-rendus des
Comité Syndical du 26 mars 2022 et du 22 octobre 2022.*

*Après avoir entendu l'exposé du Président, et après diverses échanges
de vues et interventions,*

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 22 octobre 2022

Élection d'un délégué au bureau pour le secteur 4 Montagnes

Suite à la démission de son mandat de déléguée au Parc de Mme Violaine Vignon, déléguée de Lans en Vercors, il convient, pour le collège du secteur 4 Montagnes, de procéder au vote d'un nouveau délégué pour siéger au bureau syndical du Parc.

Pour mémoire, Jacques Adenot, Président du Parc et délégué de la commune de Saint-Nizier du Moucherotte, siège déjà au bureau pour le secteur des 4 Montagnes.

Les candidats pourront être issus des communes suivantes : Autrans-Méaudre-en-Vercors, Engins, Corrençon-en-Vercors, Lans-en-Vercors, (Saint-Nizier du Moucherotte) et Villard-de-Lans.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**ELIRE** de l'élection conformément à la loi et aux statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors :

- en qualité de membre du bureau issu du 5ème collège pour le secteur 4 Montagnes :
 - Bernard PHILIPPE, délégué de Lans-en-Vercors

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 22 octobre 2022

Décision modificative n°1 du budget primitif 2022 du Musée de la
 Préhistoire

L'équilibre de la décision modificative N°1 du Budget annexe du Musée de la Préhistoire (MPV) s'établit de la manière suivante :

38205	PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS	DM n°1 2022
Code INSEE	Musée de la Préhistoire	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1 - MPV

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Énergie - Électricité	0.00 €	1 880.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60621 : Combustibles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	9 880.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunérations	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	120.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	120.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74758 : Autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	21 000.00 €	0.00 €	21 000.00 €
Total Général		21 000.00 €		21 000.00 €

Le comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** la décision modificative N°1 du budget primitif 2022 du Budget annexe du Musée de la Préhistoire.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 22 octobre 2022

Décision modificative n°1 du budget primitif 2022 du Site national de la Résistance en Vercors

L'équilibre de la décision modificative N°1 du Budget annexe du Mémorial de la Résistance (SNHRV) s'établit de la manière suivante :

38205	PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS	DM n°1 2022
Code INSEE	Site national de la résistance	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision Modificative n°1 - SNHRV

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Énergie - Électricité	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunérations	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	4 470.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	4 470.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	530.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	530.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74758 : Autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	25 000.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-1312 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 705.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 705.00 €
D-2161 : Oeuvres et objets d'art	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Mobilier	50 000.00 €	16 705.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	67 000.00 €	45 705.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	67 000.00 €	80 705.00 €	0.00 €	13 705.00 €
Total Général		38 705.00 €		38 705.00 €

Le comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** la décision modificative N°1 du budget primitif 2022 du Budget annexe du Mémorial de la Résistance.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 22 octobre 2022

Décision modificative n°1 du budget primitif 2022 du Piroulet

L'équilibre de la décision modificative N°1 du Budget annexe du Piroulet s'établit de la manière suivante :

38205	PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS	DM n°1 2022
Code INSEE	PIROULET	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1 - Piroulet

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	22 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	22 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	22 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	22 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	22 400.00 €	22 400.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	22 400.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	22 400.00 €	0.00 €
R-28184 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 235.00 €
R-28188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 165.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 400.00 €
R-1312 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	60 000.00 €	22 400.00 €	82 400.00 €
Total Général		60 000.00 €		60 000.00 €

Le comité syndical décide 123 voix pour et 1 voix contre (abstentions de Olivier Royer, pouvoir Alice Mollon soit 8 voix et vote contre de Julie De Breza) :

→ d'**APPROUVER** la décision modificative N°1 du budget primitif 2022 du Budget annexe du Piroulet.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 22 octobre 2022

Décision modificative n°1 du budget primitif 2022 de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors

L'équilibre de la décision modificative N°1 du Budget annexe de la Réserve naturelle (RNHPV) s'établit de la manière suivante :

38205	PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS	DM n°1 2022
Code INSEE	Réserve Naturelle Hauts Plateaux	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1 - RNN

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6226 : Honoraires	0.00 €	28 747.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62871 : A la collectivité de rattachement	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	50 747.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
R-6459 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 500.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74718 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 341.00 €
R-7478 : Autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 406.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	44 747.00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	51 747.00 €	0.00 €	51 747.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	315.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	315.00 €
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 179.00 €
R-1312 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 179.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 358.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	2 411.00 €	9 084.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 411.00 €	9 084.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 411.00 €	9 084.00 €	0.00 €	6 673.00 €
Total Général		58 420.00 €		58 420.00 €

Le comité syndical décide à l'unanimité:

→ d'**APPROUVER** la décision modificative N°1 de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 22 octobre 2022

Décision modificative n°1 du budget primitif 2022 du budget général du
 Parc

L'équilibre de la décision modificative N°1 du Budget du Parc du Vercors s'établit de la manière suivante :

38205	PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS	DM n°1 2022
Code INSEE	Budget P.N.R.V.	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1 - Parc du Vercors

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	3 103.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226 : Honoraires	374 233.00 €	310 390.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	0.00 €	1 034.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	399 233.00 €	314 527.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunérations	0.00 €	211 685.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	211 685.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	47 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	47 000.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	24 960.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	24 960.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	38 540.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 505.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	38 540.00 €	0.00 €	9 505.00 €

D-6512 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6518 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657358 : Autres groupements	0.00 €	61 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657363 : SPA	0.00 €	41 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	127 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	61 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	61 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	33 026.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	33 026.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70872 : par les budgets annexes et les régies municipales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 000.00 €
R-747181 : Subvention Etat/Environnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	77 232.00 €
R-747282 : Subvention Région Programme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 658.00 €
R-747381 : Subvention Drôme Programme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 250.00 €
R-747382 : Subvention Isère programme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	78 500.00 €
R-74758 : Autres groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	28 922.00 €
R-74778 : Autres subvent° communautaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	63 352.00 €
R-7478 : Autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	51 086.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	329 000.00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	399 233.00 €	811 738.00 €	0.00 €	412 505.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 960.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 960.00 €
R-024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
D-13912 : Régions	0.00 €	7 095.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13913 : Départements	0.00 €	2 410.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	38 540.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	9 505.00 €	0.00 €	38 540.00 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	19 140.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 140.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	19 140.00 €	0.00 €	19 140.00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	68 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	68 000.00 €
D-1312 : Régions	0.00 €	39 156.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	272 000.00 €
R-1322 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	39 156.00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	39 156.00 €	0.00 €	311 156.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	9 505.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	9 505.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	408 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	408 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	9 505.00 €	476 301.00 €	0.00 €	466 796.00 €
Total Général		879 301.00 €		879 301.00 €

Le comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** la décision modificative N°1 du budget primitif 2022 du Budget principal du Parc du Vercors.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 22 octobre 2022

Création d'un emploi non permanent d'éco-garde dans le cadre d'un contrat de projet : mutualisation d'un poste SMVIC/Parc du Vercors

En 2022 un contrat de missions partagées dans les domaines d'action d'un éco-garde entre le Parc et Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) a donné entière satisfaction et permet une bonne articulation des actions SMVIC et Parc sur le territoire. Deux dossiers en particulier ont été suivis sur cette année dans ce cadre :

- la gestion technique de l'itinéraire Au fil de la Bourne
- et le travail préparatoire à la création d'un carto-guide de promenades et de randonnées à l'échelle de l'intégralité de la SMVIC.

Pour renforcer et pérenniser le partenariat engagé, il est proposé que le Parc propose un contrat de projet de 3 ans, avec une répartition des charges égale entre SMVIC et le Parc. Une convention est prévue avec la SMVIC pour formaliser le partenariat.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé en particulier des fonctions suivantes :

- Accueillir les publics sur le secteur concerné, et ponctuellement sur le reste du territoire du PNR du Vercors, ainsi que sur l'ensemble des communes de SMVIC
- Assurer l'aménagement et la maintenance des installations et équipements liés au mobilier d'accueil, d'information, de signalétique et d'entretien des chemins et sentiers, refuges et abris
- Sensibiliser les visiteurs à la richesse et la fragilité des patrimoines à découvrir ainsi que aux enjeux patrimoniaux et socioéconomiques du territoire
- Diffuser la connaissance et informer sur les réglementations en vigueur et les enjeux
- Observer le territoire, les comportements, le monde du vivant notamment par la réalisation de protocoles de suivi.
- Participer aux patrouilles communes (surveillance et informations), à des chantiers avec les autres éco-gardes du Parc et de façon occasionnelle aux côtés des gardes de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors

Il est donc proposé de créer un emploi non permanent au sein du service accueil et tourisme relevant de la catégorie B, sur la base du grade de technicien territorial.

Ce contrat de projet sera signé pour une durée de 3 ans renouvelables dans la limite de 6 ans maximum. L'agent exercera ses fonctions d'éco-garde à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi de technicien territorial, selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Le contrat prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance de deux mois (pour un contrat d'une durée inférieure ou égale à trois ans). Le cas échéant, la collectivité peut procéder à une rupture anticipée du contrat de projet après un délai d'un an minimum si le projet/l'opération ne peut pas être réalisée, ou que le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat. Dans ce cas, l'agent percevra une indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Le contrat de projet est renouvelable par reconduction expresse, lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6

ans.

Le recrutement se fera sous réserve de la délibération à venir de la SMVIC.

Le comité syndical décide à l'unanimité (Jean-Claude Darlet et Raphaël Mocellin, Vice-Présidents de la SMVIC, ne prennent pas part au vote) :

- de **CRÉER** un emploi non permanent à temps complet d'écogarde au sein du service accueil et tourisme relevant de la catégorie B, dans le cadre d'un contrat de projet,
- de **DIRE** que cet emploi relève du grade de technicien territorial,
- de **DIRE** que l'agent recruté en qualité de non-titulaire sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de technicien territorial, en fonction de son niveau d'étude et de son expérience,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier,
- et de **DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 22 octobre 2022

Créations et suppressions d'emplois dans le cadre des avancements de grade

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Voici donc les modifications proposées au comité syndical :

- **Suite à la mise en retraite d'un agent, à compter du 1er novembre 2022 :**
 - la suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ème} classe (2012.B56 du 22/11/2012), à temps complet
- **Suite à un avancement de grade à compter du 1er janvier 2023 :**
 - création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ème} classe, à temps complet.
- **Suite à des avancements de grade, à compter du 1er décembre 2022 :**
 - suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (B50.2009 du 15/10/2009), à temps complet
 - et création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet
 - suppression d'un emploi de technicien (2013.B08 du 24/1/2013), à temps complet
 - et création d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet
 - suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (2013.B47 du 17/09/2013), à temps complet
 - *et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet*

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'**ADOPTER** les suppressions et les créations des emplois telles que proposées,
- d'**INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi au chapitre 012.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 22 octobre 2022**

Révision de la charte du Parc : modification du projet de charte

Différents avis obligatoires et retours des parties prenantes ont été apportés au projet de charte depuis sa validation en comité syndical du 12 décembre 2020.

Le projet de charte, enrichi de ces modifications, est soumis pour approbation au comité syndical. C'est cette version qui fera l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale, puis sera soumise à l'enquête publique, qui devra avoir lieu courant 2023.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

→ de **VALIDER** les modifications apportées au projet de charte telles que proposées lors de la séance du 22 octobre 2022 ainsi que le rapport d'évaluation environnementale.

FEUILLET DE CLÔTURE

Comité Syndical – séance du 22 octobre 2022

2022.CS 19 : Élection d'un délégué au bureau pour le secteur 4 Montagnes

2022.CS 20 : Décision modificative n°1 du budget primitif 2022 du Musée de la Préhistoire

2022.CS 21 : Décision modificative n°1 du budget primitif 2022 du Site national de la Résistance en Vercors

2022.CS 22 : Décision modificative n°1 du budget primitif 2022 du Piroulet

2022.CS 23 : Décision modificative n°1 du budget primitif 2022 de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors

2022.CS 24 : Décision modificative n°1 du budget primitif 2022 du budget général du Parc

2022.CS 25 : Création d'un emploi non permanent d'éco-garde dans le cadre d'un contrat de projet : mutualisation d'un poste SMVIC/Parc du Vercors

2022.CS 26 : Créations et suppressions d'emplois dans le cadre des avancements de grade

2022.CS 27 : Révision de la charte du Parc : modification du projet de charte

Fait et délibéré le 22 octobre 2022 et ont signé les membres présents

à Lans-en-Vercors, le 22 octobre 2022,

Le Président,

Jacques ADENOT.